



Canadian HIV/AIDS Legal Network	Réseau juridique canadien VIH/sida
--	---

COMPTE-RENDU

Réseautage mondial en matière de sida, droit et droits humains

**Une rencontre satellite du
XVI^e Congrès international sur le sida**

**le 12 août 2006
à Toronto, Canada**

Organisée par le
Réseau juridique canadien VIH/sida

COMPTE-RENDU
Réseautage mondial en matière de sida,
droit et droits humains

Une rencontre satellite du
XVI^e Congrès international sur le sida
le 12 août 2006, à Toronto, Canada

document édité par David Garmaise
pour le Réseau juridique canadien VIH/sida

préparé en octobre 2006

pour de plus amples renseignements à propos de ce document :

Réseau juridique canadien VIH/sida

Tél. : +1 416 595-1666

Téléc. : +1 416 595-0094

Courriel : info@aidslaw.ca

Internet : www.aidslaw.ca

Ce document est téléchargeable à
www.aidslaw.ca/sida2006

© 2006 Réseau juridique canadien VIH/sida

La rencontre satellite dont il est fait état dans le présent document a été financée par l'Open Society Institute, l'ONUSIDA, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Agence canadienne de développement international.

Les constats, interprétations et points de vue exprimés dans ce document ne relèvent que des personnes qui les ont exprimés, et des participants à la rencontre; ils ne correspondent pas nécessairement aux politiques ou positions officielles des organisateurs ou bailleurs de fonds.

Available in English
Disponible en Español
Публикация доступна на русском языке

Table des matières

SOMMAIRE

Page 1

CONTEXTE

Page 4

FAITS SAILLANTS DES DISCUSSIONS DES GROUPES DE TRAVAIL

Page 6

VIH/sida et prisons

Page 6

Test du VIH et droits de la personne

Page 7

Droits humains des gais, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenre

Page 8

Politiques sur la drogue et réduction des méfaits

Page 9

Droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels

Page 10

Accès aux soins, aux traitements et au soutien

Page 11

Droits humains des femmes et filles

Page 12

RÉSUMÉ DE LA PLÉNIÈRE FINALE

Page 14

ANNEXE A

**Questions particulières du droit et des droits humains
qui constituent des défis**

Page 15

ANNEXE B

Liste des participants et participantes

Page 18

Sommaire

Réseautage mondial en matière de sida, droit et droits humains était une rencontre satellite d'une journée. Elle a eu lieu le 12 août 2006 à Toronto (Canada) en conjonction avec le XVI^e Congrès international sur le sida. L'invitation à la rencontre satellite a été diffusée à des leaders des quatre coins du monde, en matière de VIH/sida, de droit et de droits de la personne. Le but de la rencontre était d'identifier : (a) les principaux enjeux juridiques et de droits humains, pour les intervenants dans ce domaine; (b) les besoins des participants et de leurs organismes, en termes d'accroissement de capacité; et (c) des stratégies pour satisfaire ces besoins.

Le présent sommaire trace les grandes lignes de l'ordre du jour et résume les thèmes communs qui ont été signalés dans les discussions sur les stratégies d'accroissement des capacités. Le reste du compte-rendu fournit de l'information de base sur la rencontre satellite, un sommaire des discussions des groupes de travail au cours de la journée, et un résumé de la plénière de clôture. L'annexe A présente une liste des défis juridiques et des droits de la personne (identifiés dans les réponses à un questionnaire distribué avant la rencontre satellite), et l'annexe B, la liste des participant-es.

Aperçu de l'ordre du jour

La rencontre a débuté par un mot de bienvenue de Joanne Csete, directrice générale du Réseau juridique canadien VIH/sida, et de représentants des bailleurs de fonds de la rencontre satellite ainsi que d'alliés – Jonathan Cohen, Open Society Institute; Susan Timberlake, ONUSIDA; Julian Fleet, Programme des Nations Unies pour le développement; et Christopher Armstrong, Agence canadienne de développement international.

Cela fut suivi d'une séance de panel sur les expériences de réseaux multi-pays sur des aspects du sida et du droit. Les panélistes étaient Raminta Stuikyte, Central and Eastern European Harm Reduction Network; Melissa Ditmore, Network of Sex Work Projects; David Barr, Collaborative Fund and International Treatment Preparedness Coalition; et Christine Stegling, AIDS and Rights Alliance of Southern Africa (représentant Michaela Clayton, qui n'a pu venir).

Les participants se sont ensuite divisés en petits groupes de travail afin de discuter des défis du domaine du droit et des droits humains, des besoins d'accroissement des capacités parmi les personnes qui travaillent dans ce domaine, ainsi que de moyens de satisfaire ces besoins. Les grands thèmes suivants ont été abordés, par six groupes de travail : (1) traitements, soins et soutien; (2) VIH/sida et prisons; (3) politiques sur la drogue et réduction des méfaits; (4) test du VIH et droits humains; (5) droits humains des femmes et filles; (6) droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels; et (7) droits humains des gais, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenre (les deux derniers points ont été couverts par un même groupe).

Après la pause du midi, les groupes de travail ont fait état de leurs discussions à l'ensemble des participants. Cela fut suivi d'un exposé d'Amanda Hickman, de l'Open Society Institute, sur les outils d'information basés sur Internet ou d'autres méthodes électroniques, susceptibles d'être utiles au réseautage. La plénière de clôture a permis aux participants de commenter les discussions de la journée et d'identifier les prochaines étapes pour s'attaquer aux enjeux abordés.

Stratégies pour l'accroissement des capacités : thèmes communs

Dans la discussion au sujet de stratégies pour satisfaire les besoins d'accroissement des capacités des personnes dont le travail concerne le VIH/sida, le droit et les droits humains, les thèmes communs qui suivent se sont révélés :

RÉSEAUTAGE. On devrait trouver des moyens de réunir des personnes qui ont en commun un intérêt pour un enjeu particulier (p. ex. les prisons, le travail sexuel, le test du VIH, les droits des femmes, etc.) afin qu'elles puissent partager leurs expériences et de l'information, et développer des stratégies. Certes, le réseautage électronique (p. ex. les listservs et groupes de discussion) a une valeur, mais des rencontres de réseautage en personne sont nécessaires également.

Le réseautage en personne peut prendre diverses formes. Cela peut consister à (a) réunir des personnes d'organismes de lutte au VIH/sida qui travaillent sur l'enjeu en question; (b) réunir des personnes d'organismes de lutte au VIH/sida et des personnes d'organismes partenaires ou alliés, comme des groupes qui font du travail pour une réforme correctionnelle, ou dans un domaine comme le travail sexuel, les droits de la personne ou la réduction des méfaits; ou (c) réunir des personnes d'organismes de lutte au VIH/sida et des représentants d'agences internationales, comme l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé. Des réunions en personne peuvent avoir lieu à l'échelon mondial et/ou régional.

Dans certains cas, il peut être approprié de créer des réseaux plus officiels de personnes dont le travail touche un domaine, et des groupes distincts pour aborder des enjeux spécifiques relevant de ce domaine. Par exemple, un réseau consacré à l'accès aux traitements, aux soins et au soutien pourrait comporter des groupes de travail sur (a) les enjeux de la propriété intellectuelle; (b) la discrimination comme obstacle à l'accès aux traitements; et (c) le droit à l'information sur les traitements. Un groupe de travail a proposé que de tels réseaux soient utilisés pour faire circuler de l'information et de la documentation pour le plaidoyer, comme des lettres d'appui et de protestation. Plusieurs groupes ont signalé qu'un réseau mondial d'experts en droit devrait être créé afin de soutenir des activités nationales en matière de plaidoyer et de formation.

COLLECTE ET DISSÉMINATION DE MATÉRIEL. On devrait trouver des moyens de compiler de l'information au sujet du vécu des personnes, sur le terrain, des violations des droits humains, des lois et politiques progressistes, et des stratégies pour le plaidoyer à la défense des droits humains (y compris le litige) qui se sont avérées efficaces [pratiques exemplaires]. On devrait préparer des répertoires des organismes impliqués dans des enjeux juridiques et des droits de la personne. Les éléments existants, y compris les lois et la jurisprudence pertinentes, devraient être compilés. Toute cette information devrait être rendue accessible par le biais d'un centre d'information.

FORMATION. Une formation sur les enjeux des droits humains pertinents au VIH/sida devrait être donnée aux personnes qui travaillent pour des ONG; aux clients d'ONG; aux intervenants du système juridique et de l'appareil judiciaire; et aux législateurs.

LITIGE STRATÉGIQUE. On devrait chercher des moyens (y compris du financement adéquat) pour soutenir des initiatives stratégiques en matière de litige. Les participants ont

exprimé un vif intérêt devant l'idée d'un service mondial de consultation juridique qui pourrait fournir du soutien à des cas de litige (et de l'assistance aux organismes, dans le développement de positions thématiques, de politiques, d'énoncés; des conseils aux gouvernements, en matière de législation; etc.).

LOIS-MODÈLES. Dans le plaidoyer pour les droits humains, des lois-modèles pourraient s'avérer un instrument utile. Il a été mentionné que le Réseau juridique canadien VIH/sida a développé une série de modules de lois-modèles pour soutenir les programmes de réduction des méfaits; des modèles semblables, illustrant les meilleures dispositions juridiques et de politiques éclairées par les droits humains, devraient être développés pour d'autres domaines thématiques, comme les droits des femmes et les prisons.

TRADUCTION ET INTERPRÉTATION. Des fonds sont nécessaires pour faire en sorte que des documents pertinents soient traduits dans des langues locales, et pour que le réseautage (électronique et en personne) soit facilité par des services d'interprétation.

LISTES À JOUR DES EXPERTS, POUR UN SOUTIEN TECHNIQUE. Les participants ont signalé que, même dans l'impossibilité de former des réseaux officiels, il serait nécessaire de produire des listes à jour des experts dans les domaines connexes du VIH, des droits humains et du droit, qui seraient disposés à répondre à des questions ou à partager leur expérience sur des sujets particuliers. Une telle liste devrait être accessible sur Internet, dans plusieurs langues.

Contexte

Réseautage mondial en matière de sida, droit et droits humains a réuni un groupe exceptionnel : des activistes et fournisseurs de services qui sont des leaders dans le recours à des instruments du droit et des droits de la personne pour répondre à des enjeux soulevés par le VIH/sida; des chercheurs dont les travaux contribuent au plaidoyer des droits humains; et des organisations internationales qui soutiennent des initiatives de plaidoyer en matière de droits humains liés au VIH/sida. Les objectifs du satellite et du travail qui l'a précédé étaient :

1. d'identifier les principaux défis rencontrés par ce groupe de chefs de file, en matière de droit et de droits de la personne;
2. d'identifier les besoins de soutien technique, y compris en termes d'instruments analytiques et de plaidoyer, nouveaux ou adaptés, et d'instruments ou événements de formation; et
3. d'identifier des formes potentiellement efficaces de réseautage régional ou interrégional, pour améliorer le partage d'expérience et des ressources techniques.

Quelques semaines avant l'événement, un questionnaire a été disséminé à un certain nombre de participants potentiels, afin de recueillir du feed-back sur les éléments identifiés dans les objectifs ci-dessous. Un document de fond résumant les réponses reçues, a été préparé et transmis aux participants avant la rencontre.

Voici quelques-uns des points importants mis en relief par les réponses au questionnaire.

- Plusieurs organismes ont intérêt à avoir un accès facile et immédiat à des experts et de l'expertise, y compris dans les systèmes de droit civil.
- Sur un certain nombre de thèmes, on s'intéresse vivement à avoir accès à des documents de référence qui soient clairs et bien informés – sommaires de la recherche, analyses de politiques, feuillets d'information, résumés de cas, ainsi que de la documentation destinée aux législateurs.
- Plusieurs personnes ont insisté sur l'importance de trouver des ressources pour assurer que les documents soient traduits dans leur langue de travail.
- Plusieurs répondants ont signalé le besoin de matériel de formation adapté à des auditoires particuliers, notamment la police, le système judiciaire, les organismes de droits de la personne, les ONG, ainsi que les personnes vivant avec le VIH/sida. Cela concerne notamment du matériel qui donnerait suite aux *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne.
- Il existe un besoin de coordination du plaidoyer international.
- Plusieurs mécanismes de communication et de partage d'information à l'échelle internationale ont été suggérés, notamment un centre de ressources sur Internet portant sur le droit et les droits de la personne en lien avec le VIH/sida; un serveur de liste [*listserv*] mondial pour les militants du domaine juridique et autres activistes des droits humains qui travaillent à des enjeux juridiques; et une liste à jour des experts qui peuvent fournir une assistance locale à court terme.

Les dix principaux enjeux juridiques et des droits humains identifiés par les répondants au questionnaire sont :

- La discrimination fondée sur la séropositivité au VIH
- L'implication accrue des personnes vivant avec le VIH/sida
- Les politiques en matière de drogue, la réduction des méfaits et les droits humains des personnes qui consomment des drogues
- Le test de sérodiagnostic du VIH et les droits humains
- La vie privée, la confidentialité et les questions liées à la déclaration des cas
- La criminalisation de la transmission du VIH ou de l'exposition à l'infection
- Les droits humains des femmes et des filles, en lien avec le VIH/sida
- Les droits humains des gais, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenre
- Les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels
- Le VIH/sida et les prisons
- Les enjeux juridiques liés à l'accès aux traitements, aux soins et au soutien

Pour chacun de ces enjeux, les répondants ont identifié des questions particulières, dans les domaines du droit et des droits de la personne, qui constituent des défis. Cette information additionnelle est résumée à l'Annexe A du présent document.

Faits saillants des discussions des groupes de travail

En plénière, chacun des six groupes de travail a fait état des points saillants de ses discussions. Chacun a proposé des stratégies pour accroître la capacité des intervenants qui travaillent aux dimensions juridiques et de droits humains des enjeux examinés. Certains ont aussi signalé (a) des besoins d'accroissement de la capacité; et (b) des enjeux qui devraient être ajoutés à la liste développée lors de consultations pré-satellite, énumérant des questions particulières de droit et des droits humains qui constituent des défis. Voici un résumé des comptes-rendus des groupes de travail.

VIH/sida et prisons

RAPPORTEUR : RALF JÜRGENS

Le groupe de travail sur le VIH/sida et les prisons a proposé les **stratégies** suivantes pour rehausser la capacité des intervenants qui œuvrent aux dimensions juridiques et de droits humains des enjeux liés aux prisons :

1. Les enjeux liés au VIH/sida en prison devraient faire partie intégrante de la réponse à d'autres enjeux, comme l'accès aux traitements, le test du VIH et les politiques sur les drogues.
2. On devrait identifier des occasions de collaboration entre les activistes du VIH/sida, des droits humains et de la réforme des prisons.
3. On devrait établir un groupe de discussion avec modérateur sur le thème du VIH, de la santé et des enjeux liés aux prisons.
4. On devrait créer un centre d'information en-ligne – i. e., un site Internet où toutes les ressources pertinentes seraient facilement accessibles.
5. On devrait élaborer un document de pratiques exemplaires qui contiendrait, par exemple, de l'information sur la provision réussie de condoms, de services d'échange de seringues et d'antirétroviraux dans les prisons de certains pays.
6. On devrait organiser des rencontres régionales sur le VIH/sida et les prisons.
7. On devrait élaborer des lois modèles sur les enjeux liés au VIH/sida en prison.

Enjeux et défis

Le petit groupe sur le VIH/sida et les prisons a suggéré l'ajout des éléments suivants à la liste développée lors de consultations pré-satellite, énumérant des questions particulières de droit et des droits humains qui constituent des défis :

- test du VIH obligatoire
- manque d'accès au test du VIH
- provision de traitements antirétroviraux
- relations sexuelles en prison

La liste des questions particulières, issue des consultations, est présentée à l'Annexe A.

Test du VIH et droits de la personne

RAPPORTEURS : LORI STOLTZ ET JONATHAN COHEN

Le groupe de travail sur le test du VIH et les droits de la personne a identifié les besoins suivants en matière d'accroissement de la capacité :

Besoins généraux liés au test

- Préparation au test : Les personnes qui n'ont pas été préparées au test avec un counselling adéquat sont plus vulnérables à des répercussions néfastes.
- Les activistes des droits humains doivent examiner leur position quant à la meilleure façon d'équilibrer les préoccupations de droits humains et l'objectif d'expansion du test.
- Il existe un besoin de surveiller les pratiques actuelles de test et de disséminer ces renseignements.
- Il existe un besoin de partager des arguments et stratégies liés aux politiques sur le test.
- Les intervenants qui travaillent à cet enjeu doivent être capables d'expliquer comment le VIH diffère d'autres maladies.
- Il existe un besoin d'identifier la nature exacte de l'information et du counselling qui devraient être fournis dans la démarche du test du VIH, et pour quelles raisons.

Besoins spécifiques liés à des enjeux juridiques

- Les intervenants qui travaillent à cet enjeu devraient échanger conseils et développements juridiques, notamment sur des affaires criminelles et civiles.
- Le groupe de travail a évoqué le lien entre le test du VIH et les politiques sur la criminalisation de la transmission du VIH et la divulgation (un thème signalé maintes fois, malgré l'absence d'un groupe de travail sur le sujet). On a souligné que des politiques saines, en matière de test, sont essentielles à l'élaboration d'approches de santé publique pouvant servir de solution de rechange à l'utilisation du droit criminel comme outil de prévention du VIH.

Défis et enjeux

Le petit groupe sur le test du VIH et les droits de la personne a suggéré l'ajout des éléments suivants à la liste développée lors de consultations pré-satellite, énumérant des questions particulières de droit et des droits humains qui constituent des défis :

- la violence et la discrimination pouvant découler de la divulgation de la séropositivité au VIH
- l'impact mondial des pressions de l'Organisation mondiale de la santé et de divers gouvernements (notamment les É.-U.) pour l'expansion du test de routine avec option de retrait; et la terminologie ambiguë qui sert à décrire les divers types de tests
- le test sans consentement, y compris pour des groupes spécifiques comme les migrants et les employés
- le stigmatisme et la discrimination à l'endroit de femmes qui choisissent de refuser le test
- la pression d'employeurs pour administrer le test aux employés
- le test anonyme brimé par l'administration subséquente de tests non anonymes par des professionnels de la santé
- le consentement parental en tant qu'obstacle au test chez les jeunes
- financement insuffisant du test avec counselling adéquat

La liste des questions particulières, issue des consultations, est présentée à l'Annexe A.

- Il existe un besoin d'analyses comparatives de lois modèles et d'exemples.

Par ailleurs, le groupe de travail a signalé le besoin de preuves solides – y compris d'expériences anecdotiques – pour appuyer les arguments de droits humains relatifs aux politiques et pratiques en matière de test. Par exemple, on dit souvent que les gens ne demandent pas le test en l'absence d'une garantie de confidentialité et d'autres mesures de protection – mais les données empiriques à ce sujet sont limitées.

Le groupe de travail a proposé les **stratégies** suivantes pour rehausser la capacité des intervenants qui œuvrent aux dimensions juridiques et de droits humains des enjeux liés au test du VIH :

1. Utiliser plus efficacement les ressources et serveurs de liste (*listservs*) existants (comme le *listserv* sur le test du VIH modéré par David Buchanan).
2. Des groupes nationaux d'experts en droit devraient être formés.
3. Des efforts supplémentaires devraient être déployés pour documenter officiellement des expériences individuelles – p. ex., par le biais de déclarations sous serment, comme l'a fait la Pivot Legal Society, au Canada (dans d'autres dossiers que le test – mais ce modèle pourrait être adapté).
4. Les intervenants qui œuvrent à cet enjeu devraient échanger des stratégies qui se sont avérées efficaces dans des domaines comme la préparation au test ou la non-administration du test aux personnes qui ne sont pas prêtes ou qui ne sont pas renseignées sur le VIH.
5. On devrait développer une échelle de la stigmatisation pour mesurer les répercussions néfastes de certaines formes de test du VIH (peut-être est-ce déjà en développement?).

Droits humains des gais, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenre

RAPPORTEUR: GLENN BETTERIDGE

Le groupe de travail sur les droits humains des gais, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenre a signalé le besoin d'analyses et de recherches pour désagréger les catégories désignant (a) les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes et (b) les personnes transgenre, ainsi que d'une analyse des systèmes juridiques basés sur la religion, comme la charia.

Le groupe de travail a proposé les **stratégies** suivantes pour rehausser la capacité des intervenants qui œuvrent aux dimensions juridiques et de droits humains des enjeux qui touchent les gais, les lesbiennes et les personnes bisexuelles et transgenre :

1. Promouvoir des liens plus étroits entre les organismes de lutte au VIH/sida et ceux qui représentent les gais, les lesbiennes et les personnes bisexuelles et transgenre.
2. Promouvoir des liens plus étroits entre les organismes de travailleuses et travailleurs sexuels et ceux qui représentent les gais, les lesbiennes et les personnes bisexuelles et transgenre.
3. Impliquer des organismes islamiques de réforme du droit des droits humains.

Enjeux et défis

Le petit groupe sur les droits humains des gais, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenre a suggéré l'ajout des éléments suivants à la liste développée lors de consultations pré-satellite, énumérant des questions particulières de droit et des droits humains qui constituent des défis :

- enjeux spécifiques aux gais, lesbiennes et personnes bisexuelles et transgenre en prison
- impact combiné du fait d'être utilisateur de drogue et gai, lesbienne, bisexuel ou transgenre
- homophobie et « transphobie » dans les organismes généraux des droits humains
- fondamentalisme religieux, sexualité et sexospécificité
- financement insuffisant des organismes transgenre

La liste des questions particulières, issue des consultations, est présentée à l'Annexe A.

Politiques sur la drogue et réduction des méfaits

RAPPORTEUR : RICHARD PEARSHOUSE

Le groupe de travail sur les politiques sur la drogue et la réduction des méfaits a identifié les besoins d'accroissement de la capacité suivants :

- Identifier, financer et former des avocats, et maintenir leur implication.
- Fournir une formation en droit des droits de la personne à des intervenants d'ONG et à leurs clients, afin qu'ils connaissent leurs droits.
- Échanger de l'information sur des expériences positives et négatives de modification de politiques sur la drogue, dans divers ressorts – notamment sur les arguments qui fonctionnent auprès des législateurs, les lois en vigueur et leur impact.
- Impliquer plus de personnes qui utilisent des drogues, dans la provision de services de réduction des méfaits et dans l'élaboration des politiques.
- Des ressources devraient être disponibles dans les langues locales.

Le groupe de travail a proposé les **stratégies** suivantes pour rehausser la capacité des intervenants qui œuvrent aux dimensions juridiques et de droits humains des enjeux liés aux politiques sur la drogue et à la réduction des méfaits :

1. Un réseau devrait être établi pour envoyer des lettres d'appui ou de protestation aux autorités nationales, relativement à des lois proposées, à des affaires judiciaires, etc.
2. Une aide externe devrait être fournie pour l'élaboration de plans généraux de plaidoyer national.
3. On devrait mobiliser des appuis au contentieux stratégique, par le biais d'actions internationales, des médias et de serveurs de liste.
4. On devrait réaliser et disséminer des études de cas sur le contentieux stratégique (à la fois pour des affaires civiles et criminelles).
5. Des cours de formation technique et juridique devraient être créés, à l'intention des ONG et leurs clients. La formation devrait porter sur des thèmes comme la surveillance des violations de droits humains, la consignation de déclarations sous serment et l'utilisation de telles ressources.
6. On devrait s'efforcer d'identifier des alliés favorables à la réduction des méfaits, au sein de l'ONU, et leur fournir une formation spécifique sur des thèmes comme le fondement juridique des services de réduction des méfaits.
7. On devrait identifier des façons d'établir des liens avec les stratégies d'organismes généraux des droits humains.

Droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels

RAPPORTEUR : GLENN BETTERIDGE

Le groupe de travail sur les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels a identifié les besoins suivants d'accroissement des capacités :

- Une analyse de type « connaître ses opposants » est nécessaire, par exemple pour expliquer comment des arguments des droits humains sont invoqués pour soutenir des politiques abolitionnistes ou des lois et politiques anti-traffic qui, en bout de ligne, portent préjudice aux travailleuses et travailleurs sexuels.
- Les employés des soins de santé et de la santé publique doivent recevoir de l'éducation au sujet des droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels, ainsi que des manières par lesquelles on exploite parfois à mauvais escient la rhétorique des droits humains ainsi que des appels à la prévention du VIH de manière à encourager ou à justifier des violations des droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels.
- Les ONG et les fournisseurs de services doivent être éduqués au sujet de l'importance et des manières d'impliquer des travailleuses et travailleurs sexuels dans leur travail, et ce de façon respectueuse.
- Des recherches en santé publique doivent être réalisées afin de démontrer comment des programmes actuels qui sont respectueux des droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels contribuent à la prévention du VIH et à la santé publique.

- Les travailleuses et travailleurs sexuels ont besoin d'éducation, d'abord sur les éléments fondamentaux des droits humains, puis sur les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels, et sur les manières de faire valoir et revendiquer ces droits.
- Il est nécessaire de surveiller et de documenter les violations des droits humains ainsi que les répercussions des lois et politiques qui affectent les travailleuses et travailleurs sexuels.
- Il est nécessaire de donner un meilleur accès à des documents pertinents, notamment par la traduction dans les langues locales.
- Il est nécessaire d'éduquer les alliés potentiels, notamment au sujet des liens entre les droits humains et la fourniture de services aux travailleuses et travailleurs sexuels.
- Il est nécessaire de mettre au point un instrument pour évaluer les lois et l'impact de la criminalisation du travail sexuel et des personnes qui l'exercent, et pour identifier les problèmes qui nécessitent une action.
- Il est nécessaire d'analyser les systèmes légaux qui sont fondés sur une religion (p. ex. La loi de la charia) et leurs répercussions sur les travailleuses et travailleurs sexuels.

Le groupe de travail a suggéré les **stratégies** suivantes pour accroître la capacité des personnes dont le travail concerne les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels :

1. Des réseaux devraient être établis, là où il n'en existe pas, afin d'aborder les droits des femmes, les droits génésiques et les droits des travailleuses et travailleurs sexuels, ou afin de trouver des moyens d'intégrer la prise en considération du VIH et des droits humains dans les réseaux existants.
2. Des liens devraient être développés entre les fournisseurs traditionnels de services (p. ex. les cliniques de santé sexuelle), afin que ces organismes puissent compléter ou appuyer le plaidoyer pour la santé et les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels.
3. Un service permanent de traduction et de dissémination devrait être établi.
4. Un formulaire-modèle devrait être développé, pour faire une analyse rapide de la situation juridique et des droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels; pour répondre à cette situation; et pour utiliser comme base dans le plaidoyer.
5. Des programmes de formation sur les droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels devraient être développés, à l'intention des professionnels des soins de santé, employés du domaine de la santé publique, ONG, autres fournisseurs de services, de même que des travailleuses et travailleurs sexuels.
6. Les personnes qui travaillent dans ce domaine devraient chercher à impliquer des organismes musulmans des droits de la personne.

Le groupe de travail a suggéré également que le rapport de la réunion organisée par l'Open Society Institute à Johannesburg en juin 2006, sur la santé et les droits des travailleuses et travailleurs sexuels, soit consulté lorsqu'il sera publié. L'on s'attend à ce qu'il renferme des stratégies d'accroissement des capacités, additionnelles à celles proposées ci-dessus.

Accès aux soins, aux traitements et au soutien

RAPPORTEUR : RICHARD ELLIOTT

Le groupe de travail sur l'accès aux soins, aux traitements et au soutien a identifié les besoins suivants d'accroissement des capacités :

- Il existe un besoin de documentation dans les langues locales.
- Les réseaux doivent pouvoir fonctionner en plusieurs langues.
- Il faut accroître l'accès à l'expertise légale, pour soutenir le plaidoyer domestique (litige, lobbying, etc.).
- Il existe un besoin d'accès à des documents sur des initiatives de réforme juridique et de politiques, ou de litige, qui ont conduit au changement.
- Il existe, dans le milieu juridique, judiciaire et législatif, un besoin de formation sur le VIH/sida et les droits de la personne, en général et sur des enjeux spécifiques.
- Il existe un besoin de soutien, pour les avocats et autres alliés désireux de signaler des affaires.

Le groupe de travail a suggéré les **stratégies** suivantes pour accroître la capacité des personnes dont le travail concerne les éléments juridiques et des droits humains qui sont liés à l'accès aux traitements, aux soins et au soutien (il a été signalé que plusieurs sont pertinentes à tous les enjeux de droits humains abordés dans la réunion) :

1. Un service mondial de consultation juridique (i.e. une organisation juridique internationale) devrait être établi afin de financer des affaires de litige. Cela nécessite des fonds.
2. Un réseau mondial d'experts en droit devrait être établi afin de soutenir des activités nationales de plaidoyer et de formation d'avocats en matière de VIH/sida et de droits humains.
3. Des groupes de travail, sous l'égide du réseau mondial, pourraient être créés pour des thèmes particuliers (p. ex. la propriété intellectuelle).
4. On devrait créer un dépôt d'archives pour la jurisprudence, les lois et d'autres documents pouvant être utilisés dans le plaidoyer.

Enjeux et défis

Le petit groupe sur l'accès aux soins, aux traitements et au soutien a suggéré l'ajout des éléments suivants à la liste développée lors de consultations pré-satellite, énumérant des questions particulières de droit et des droits humains qui constituent des défis :

- accès aux traitements, autres qu'antirétroviraux
- accès aux traitements, pour des populations spécifiques; discrimination comme obstacle à cet accès; manque de protection légale contre la discrimination
- enjeux de propriété intellectuelle nuisant à l'accès aux traitements
- défis juridiques et éthiques pour assurer un accès équitable aux traitements
- corruption au sein des systèmes, en tant qu'obstacles à l'accès aux traitements

La liste des questions particulières, issue des consultations, est présentée à l'Annexe A.

5. Des rapports annuels devraient être préparés dans de nombreux pays, documentant le refus d'accès aux traitements.
6. Un réseautage électronique, entre personnes œuvrant dans ce domaine, devrait être établi. Ceci devrait être complété par des rencontres. On devrait veiller à ce que des services de traduction soient fournis, au besoin.
7. Un exercice de repérage devrait être effectué, afin de recenser les groupes qui s'occupent actuellement de plaidoyer juridique et des droits humains, en lien avec le VIH/sida, ainsi que des ressources sur ce thème.
8. Du financement devrait être fourni pour un réseautage mondial sur le droit et les droits humains liés au sida (p. ex. ONUSIDA, PNUD, OMS, agences bilatérales).
9. Des demandes devraient être présentées au Fonds mondial et à la Banque mondiale, pour des services juridiques nationaux.

Le groupe de travail a signalé qu'il est important de veiller à ce que les activistes, et non seulement des avocats, soient impliqués dans les activités de réseautage.

Droits humains des femmes et filles

RAPPORTEURE : ALANA KLEIN

Le groupe de travail sur les droits humains des femmes et des filles a identifié les besoins suivants d'accroissement des capacités :

En matière de droit

- Il existe un besoin de sensibiliser le système judiciaire, la police et le gouvernement, en ce qui touche les questions recoupant le VIH/sida, les droits humains et le genre sexuel.
- Les techniciens du droit doivent avoir les connaissances et les compétences pour leur permettre non seulement de dire aux femmes quels sont leurs droits, mais aussi de leur expliquer comment elles peuvent avoir accès à ces droits et les exercer.
- Un plus grand nombre d'avocat-es doivent recevoir de l'éducation sur les enjeux des droits humains, et en particulier en ce qui concerne ceux des femmes et filles.
- Il existe un besoin de financement pour favoriser un accès accru à la justice, y compris des cas types, en droit, concernant notamment des enjeux des femmes et filles, ainsi que des affaires visant à faire progresser la situation de leurs droits humains.
- Il est nécessaire de promouvoir l'accès à la justice dans des régions plus éloignées – i.e. de faire en sorte que les tribunaux abordant des enjeux qui touchent les droits des femmes soient plus accessibles, sur le plan géographique.
- Il est nécessaire de former des alliances avec des penseurs d'avant-garde, au sein des gouvernements, ainsi que du système judiciaire et de la profession légale, et des réseaux internationaux de juges.

Para-légal

- Il est nécessaire de développer des avenues de rechange au système légal, pour l'habilitation des femmes à exercer leurs droits humains.
- Infirmières et autres professionnels des soins de santé ont besoin des connaissances et compétences pour fournir plus d'information sur les droits humains, aux femmes.
- Il est nécessaire d'intégrer les normes des droits de la personne dans la résolution de conflit, en marge du système juridique formel – p. ex. dans les familles et autres forums traditionnels de résolution de différends.

Plaidoyer et réseautage

- Il est nécessaire de documenter les expériences de travail auprès des structures traditionnelles du pouvoir, relativement à des enjeux touchant les droits des femmes.
- Du soutien financier est nécessaire pour publier des exemples de plaidoyer fructueux.
- Les personnes qui œuvrent dans ce domaine ont besoin de compétences pour un recours efficace aux médias.
- Il est nécessaire d'éduquer le monde des médias, notamment les reporters, les chefs de pupitre et les éditeurs.
- Les personnes qui œuvrent dans ce domaine ont besoin d'éducation sur le langage du lobbying – p. ex. pour combattre les formulations accrocheuses comme « ABC ».
- Il est nécessaire de fournir des instruments pour permettre aux intervenants de ce domaine d'examiner si les gouvernements et ONG, dans leurs rapports, lois et/ou politiques, respectent les normes des droits humains.

Le groupe de travail a suggéré les **stratégies** suivantes pour accroître la capacité des personnes dont le travail concerne les droits humains des femmes et filles :

1. De courts livrets « soyez informée de vos droits », de lecture facile, devraient être publiés (à l'exemple de ceux produits par l'AIDS Law Project de l'Afrique du Sud, et d'autres).
2. Une ligne téléphonique d'information devrait être établie.
3. Une base de données, ou un répertoire, des organismes impliqués dans du travail sur ces enjeux, devrait être développé.
4. Toutes les affaires juridiques (à l'échelle mondiale) pertinentes aux femmes et aux filles, en lien avec le VIH/sida, devraient être compilées à titre d'instrument de plaidoyer.
5. Une loi-modèle devrait être élaborée, de même qu'un outil pour sa mise en œuvre.
6. Des exemples de lois et politiques progressistes devraient être compilés.
7. Du soutien devrait être fourni dans le but de permettre plus de réunions en personne (afin de combattre l'isolement).

Résumé de la plénière finale

Dans la plénière de clôture, les participants ont eu l'occasion de réfléchir aux discussions de la journée, et de parler des prochaines étapes pour faire en sorte que ce travail aille de l'avant.

Il y avait consensus parmi les participants à l'effet que d'autres activités de réseautage sur les enjeux juridiques et de droits humains sont nécessaires, aux paliers mondial et régional/national. D'autres travaux sont requis pour déterminer ce à quoi des réseaux mondiaux pourraient être le plus utiles, et ce qui devrait être laissé aux soins de réseaux régionaux/nationaux. Un participant a proposé qu'au lieu de grouper les pays par régions géographiques, il pourrait être préférable de les classer par systèmes légaux.

Les participants s'entendaient pour dire que la recherche de financement pour ce réseautage sera un défi majeur, et que des stratégies concrètes de collecte de fonds doivent être développées. Un participant a noté que la majeure partie du financement est versée à des organismes dont la mission concerne la prestation de services. Un autre participant a affirmé que plus de ressources devraient aller à des initiatives de premières lignes, et que la formation et le réseautage mondial devraient être considérés comme s'y rattachant. On a laissé entendre qu'il n'est pas facile de convaincre les grandes fondations qui sont impliquées dans le domaine du VIH/sida de l'importance de verser des fonds pour des travaux touchant les droits humains, et qu'il pourrait être plus utile d'approcher des bailleurs de fonds du domaine des droits humains afin de les encourager à financer des activités de droits humains qui concernent le VIH/sida.

Les participants s'entendaient à dire que les instances onusiennes des droits de l'« Homme » doivent se faire entendre davantage et être plus énergiques, en ce qui a trait au VIH/sida.

Autres éléments mentionnés par des participants individuels :

- Possiblement qu'une forme de jumelage pourrait être utile au développement de réseaux régionaux.
- En ce qui a trait à la tâche de rehausser l'accessibilité de documents pertinents, peut-être pourrait-on convaincre des gens du système onusien qu'ils ont un rôle à jouer à ce chapitre.
- Si un site Internet est créé, pour donner accès à des documents pertinents, il nous faut être prudent dans la manière de procéder. Si l'on permet à quiconque de déposer directement des documents sur un tel site, il peut se manifester des problèmes de contrôle de la qualité. En revanche, un système où une personne lit les documents avant leur dépôt sur le site Internet, et prépare un synopsis de chacun, exige beaucoup de temps – mais il est important que la chose soit bien faite.

Dans ses commentaires de la fin, Joanne Csete a fait remarquer que la rencontre satellite avait permis de générer un grand nombre d'idées et d'exprimer clairement la nécessité et l'intérêt de plusieurs initiatives spécifiques. Les idées exprimées par les participants doivent être à présent transposées en activités concrètes; certains bailleurs de fonds pourraient s'intéresser à financer des projets fondés sur ces objectifs. Joanne a remercié les bailleurs de fonds pour leur appui à

cette initiative de réseautage très utile; elle a remercié en particulier les experts des divers pays en développement et en transition, pour leur participation. Elle a souligné que le Réseau juridique préparerait et disséminerait un rapport sommaire des discussions de cette journée, et a exprimé son espoir que les participants demeurent engagés dans les discussions qui sont nécessaires à transformer certaines de ces idées en des initiatives concrètes.

Annexe A – Questions particulières du droit et des droits humains qui constituent des défis

La présente annexe énumère les questions particulières du droit et des droits humains qui constituent des défis, et qui ont été signalées par les répondants au questionnaire distribué avant la rencontre satellite. Les questions sont énumérées pour chacun des 11 enjeux prioritaires identifiés par les répondants.

Discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH/sida Implication accrue des personnes vivant avec le VIH/sida

- ⇒ Des lois existantes interdisent la discrimination fondée sur la séropositivité au VIH, mais elles ne sont pas mises en application
- ⇒ Manque d'intérêt, de la part de commissions/ombudsmans des droits de la personne, à l'égard de la discrimination fondée sur le VIH
- ⇒ Absence d'un système judiciaire indépendant, pour intenter des contestations judiciaires.
- ⇒ Parmi les personnes vivant avec le VIH/sida, la connaissance de leurs propres droits est très faible
- ⇒ Besoins élémentaires pour la survie des personnes vivant avec le VIH/sida, entre autres en matière de traitement
- ⇒ Conception des droits humains comme un concept de l'Occident, au sein du public
- ⇒ La discrimination dans l'obtention d'une assurance-vie est un grand problème
- ⇒ La discrimination en milieu de travail demeure un grand problème
- ⇒ Manque de connaissance et d'utilisation des *Directives internationales* sur le VIH/sida et les droits de la personne, en dépit du fait qu'elles soient traduites en de nombreuses langues
- ⇒ Le principe GIPA est attaqué de toutes parts, ici et à l'étranger

Politiques sur la drogue, réduction des méfaits, droits des personnes qui font usage de drogue

- ⇒ Accessibilité et légalité d'un traitement empreint d'humanité, pour la toxicomanie, y compris le traitement de substitution aux opioïdes
- ⇒ Nécessité de décriminaliser la possession de drogue en petite quantité, et l'usage de drogue
- ⇒ Amener le gouvernement, même les responsables du domaine de la santé, à appuyer et respecter des approches fondées sur des données
- ⇒ Services juridiques pour les personnes qui font usage de drogue
- ⇒ Absence de services en matière de VIH/sida, pour les utilisateurs de drogue qui sont en détention provisoire ou en prison
- ⇒ Accès aux traitements antirétroviraux contre le VIH, au traitement de l'hépatite C et à d'autres soins de santé, pour les personnes qui utilisent des drogues
- ⇒ Accès à des sites supervisés/sécuritaires d'injection
- ⇒ Des femmes utilisatrices de drogue craignent de perdre la garde de leurs enfants, d'être forcées à subir un avortement, etc.
- ⇒ Extorsion, mauvais traitements par la police, durant la détention; dissimulation de drogue, par la police, comme preuve faussée pour l'incrimination
- ⇒ Discrimination (et dédain social, opprobre, etc.) à l'encontre des personnes qui font usage de drogue
- ⇒ L'inscription des personnes qui font usage de drogue, dans un registre, par la police ou les services de santé, contribue à la discrimination
- ⇒ Manque d'implication significative de personnes qui font usage de drogue, dans les discussions sur les politiques

- ⇒ Même des personnes qui sont impliquées dans la réduction des méfaits craignent souvent de parler publiquement de leur travail
- ⇒ Manque de confiance à l'égard des organismes de lutte au VIH/sida ou du domaine juridique, de la part de personnes qui font usage de drogue

Test du VIH et droits de la personne

- ⇒ Test systématique avec option de retrait (« opt-out »), ou test de routine, lorsqu'il n'est pas clairement établi que le consentement éclairé doit être demandé
- ⇒ Politiques de test en vertu desquelles le counselling pré-test est éliminé ou minimisé
- ⇒ Difficulté de protéger la confidentialité dans le cadre du test de « routine » ou à l'initiative du fournisseur de soins
- ⇒ Certaines personnes prennent le parti du test obligatoire dans le but d'accélérer les programmes de traitement

Vie privée, confidentialité et enjeux associés à la déclaration des cas

- ⇒ Absence de lois et de jurisprudence, pour protéger les personnes séropositives, dans ce domaine
- ⇒ La divulgation de la séropositivité d'une personne, par des services de santé, à des membres de la famille, est considérée comme une action appropriée
- ⇒ Des personnes influentes affirment que la protection de la confidentialité fait obstacle à la protection des personnes contre l'infection

Criminalisation de la transmission du VIH, de l'exposition à l'infection, et enjeux connexes de divulgation

- ⇒ Le recours répandu au droit pénal, à l'encontre de personnes vivant avec le VIH/sida, contribue à la discrimination et à la stigmatisation
- ⇒ De lourdes peines et pénalités contribuent, au sein du public, à la perception que les personnes séropositives sont des criminels; la représentation par les médias est souvent un facteur néfaste
- ⇒ Manque de clarté quant aux situations où le droit pénal devrait être appliqué – p. ex. manque de clarté à savoir si le port du condom est un moyen de défense contre des accusations

Droits humains des femmes et des filles dans le contexte du VIH

- ⇒ Les femmes n'ont pas la capacité de refuser des rapports sexuels dans le cadre du mariage (phénomène parfois lié au paiement de dot)
- ⇒ Mariage en bas âge et autres pratiques coutumières placent des filles et femmes en situation de risque
- ⇒ Absence de lois et de jurisprudence sur les droits des femmes, en matière de sexualité
- ⇒ Absence d'égalité des droits des femmes en matière de propriété et d'héritage
- ⇒ Manque d'accès à la prophylaxie post-exposition pour les victimes de viol et de profanation sexuelle
- ⇒ La violence fondée sur le genre sexuel est à la hausse, en raison du VIH/sida
- ⇒ Femmes et filles exclues du traitement antirétroviral
- ⇒ Femmes et filles fournissent les soins au foyer, sans aide du gouvernement

Droits humains des gais, lesbiennes et personnes transgenre

- ⇒ Graves violations de droits humains, y compris des mises à mort extrajudiciaires, à l'encontre de minorités sexuelles, perpétrées ou tacitement autorisées par l'État
- ⇒ Faible compréhension et sensibilisation à l'égard des droits des GLBT, au sein du public
- ⇒ Des lois criminalisent les actes homosexuels, ou les lois protégeant les personnes au motif de l'orientation sexuelle ne sont pas mises en application

Droits humains des travailleuses et travailleurs sexuels

- ⇒ Le travail sexuel ou certaines de ses facettes sont criminalisées; marginalisation des travailleuses et travailleurs sexuels, exposition de ces personnes à la violence et aux abus
- ⇒ Abus policiers, extorsion
- ⇒ Violence sexuelle de la part de clients, de la police, d'autres
- ⇒ Attitudes stigmatisantes de la part du public
- ⇒ Traitement non conforme à l'éthique, à l'égard des travailleuses et travailleurs sexuels, dans le cadre de projets de recherche, notamment sur le VIH/sida

VIH/sida et prisons

- ⇒ Traitement de substitution aux opiacés, en prison
- ⇒ Seringues stériles en prison
- ⇒ Traitement ARV sans interruption, en prison, y compris lorsqu'un détenu est transféré d'établissement
- ⇒ Protection contre l'isolement injustifié des détenus séropositifs au VIH

Enjeux juridiques liés à l'accès aux traitements, aux soins et au soutien

- ⇒ Manque général d'accès aux traitements antirétroviraux pour plusieurs personnes qui en ont besoin
- ⇒ Manque d'accès aux traitements de l'hépatite C
- ⇒ Manque d'accès aux traitements pour les enfants
- ⇒ Le droit à l'information au sujet des traitements est laissé pour compte
- ⇒ Dépendance à l'égard de fonds versés par des bailleurs de fonds, pour fournir des traitements antirétroviraux, sans plan pour la continuation lorsque ces dons seront épuisés
- ⇒ Traitement pour personnes sans statut légal de résidence, ou sans papiers

Annexe B – Liste des participants et participantes

Chris Armstrong

Agence canadienne de développement international
Canada

David Barr

Tides Foundation
États-Unis

Mark Bebbington

Australian Federation of AIDS Organizations
Australie

Ronald Brands

AIDS Netherlands et Dutch HIV Association
Pays-Bas

Scott Burris

Temple Law School
États-Unis

Rui Cai

Beijing Aizhixing Institute of Health Education
Chine

Ruth Carey

HIV/AIDS Legal Clinic (Ontario)
Canada

Robert Carr

Jamaica AIDS Support
Jamaïque

Milton Castelen

Stichting Maxi Linder
Suriname

Veronica Cenac

AIDS Foundation
Sainte-Lucie

Matrine Chuulu

Women and Law in Southern Africa
Zambie

Jonathan Cohen

Open Society Institute
États-Unis

Eszter Csernus

Hungarian Civil Liberties Union
Hongrie

Delme Cupido

Legal Assistance Centre
Namibie

Melissa Ditmore

Network of Sex Work Projects
États-Unis

Catherine Dodds

Sigma Research
Royaume-Uni

Le-Ann Dolan

AIDS Calgary
Canada

Julian Fleet

Programme des Nations Unies pour le développement
Suisse

Catherine Hanssens

Center for HIV Law & Policy
États-Unis

James Heenan

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de
l'homme, Point focal VIH/sida
Suisse

Mark Heywood

AIDS Law Project
Afrique du Sud

Beri Hull

International Community of Women Living with
HIV/AIDS
Royaume-Uni

Andrew Hunter

Asia Pacific Network of Sex Workers
Thaïlande

Sai Jahann

Open Society Institute
États-Unis

Ralf Jürgens

Consultant indépendant
Canada

Karyn Kaplan

Thai AIDS Treatment Action Group
Thaïlande

Yohannes Kassahun

International Development Law Organization
Italie

Johanna Kehler

AIDS Legal Network South Africa
Afrique du Sud

Murtazokul Khidirov

ONG « RAN »
Tadjikistan

Esther Kisaakye

Uganda Network on Law, Ethics, and HIV/AIDS
Ouganda

Carolyn Macaltau

New Zealand AIDS Foundation
Nouvelle-Zélande

Shashikant Mane

SANGRAM
Inde

Catherine Mumma

Kenya National Commission on Human Rights
Kenya

Malala Mwondela

Zambia AIDS Law Research and Advocacy Network
Zambie

Supatra Nacapew

Centre for AIDS Rights
Thaïlande

David Otiashvili

Union Alternative Georgia
Géorgie

Sunil Pant

Blue Diamond Society
Népal

Michael Pates

American Bar Association, AIDS Committee
États-Unis

David Patterson

Consultant indépendant
Canada

Asha Ramaiah

Indian Network for People Living with HIV/AIDS
Inde

German Rincón Perfetti

Red hispana de derechos humanos en VIH/sida y
minorías sexuales
Colombie

Alexander Rummyantsev

DELO
Russie

Meena Seshu

SANGRAM
Inde

Christine Stegling

Botswana Network on Ethics, Law & AIDS
Botswana

Martin Stolk

Réseau mondial des personnes vivant avec le VIH/sida
Pays-Bas

Lori Stoltz

Adair Morse LLP
Canada

Raminta Stuikyte

Central and Eastern European Harm Reduction
Network
Lituanie

Greg Szekeres

UCLA School of Medicine
États-Unis

Claire Thiboutot

Stella
Canada

Susan Timberlake

ONUSIDA
Suisse

Andrey Tolopilo

Ukrainian Harm Reduction Association
Ukraine

Alexander Tsechanovitch

Humanitarian Action
Russie

Delphine Valette

UK AIDS and Human Rights Project
Royaume-Uni

Christine Vézina

Coalition des organismes communautaires québécois
de lutte contre le sida
Canada

Wan Yanhai

Beijing Aizhixing Institute of Health Education
Chine

**Personnel du Réseau juridique canadien
VIH/sida**

Joanne Csete

Directrice générale

Richard Elliott

Directeur adjoint

Glenn Betteridge

Analyste principal des politiques

Richard Pearshouse

Analyste principal des politiques

Alana Klein

Analyste principale des politiques

Leah Utyasheva

Analyste principale des politiques

Leon Mar

Directeur des communications

Vajdon Sohaili

Spécialiste des communications

Terry Gould

Coordonnateur du soutien aux programmes

Doriana Schiavi

Agente financière

Taslim Madhani

Adjointe administrative